

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 8 juin 2004, sous la référence n°OF-12/04, une note d'information relative à **l'introduction en bourse de la Banque Centrale Populaire (BCP)**.

La BCP est un organe central du Groupe Banques Populaires. Elle est notamment chargée de la gestion des excédents de trésorerie des Banques Populaires Régionales ainsi que des services d'intérêt commun aux organismes du Groupe.

Un total de 1 177 610 actions soit 20% du capital social de la BCP, seront cédés par l'Etat selon les modalités suivantes:

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Conditions d'appartenance à la tranche	Personnes physiques résidentes ou non résidentes et personnes morales non institutionnelles marocaines ou étrangères	Investisseurs institutionnels marocains et étrangers	Sociétaires	Personnel du Groupe Banques Populaires
Conditions particulières	-	-	Décote de 7,5%*	Décote de 15%*
Prix de cession (MAD)	680	680	629	578
Nombre d'actions alloué à la tranche**	529 925	235 522	235 522	176 641
Pourcentage du capital de BCP	9%	4%	4%	3%

\* A condition de conserver les actions pendant 3 années après l'introduction en bourse

\*\* Avant règles de transvasement

- Période de souscription: du 21 juin 2004 au 25 juin 2004 inclus;
- L'introduction en bourse de la BCP et son inscription à la cote officielle interviendront le 8 juillet 2004 ;
- Le règlement/livraison des titres aura lieu le 13 juillet 2004.

Un résumé de la note d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. La note d'information visée par le CDVM est tenue à la disposition du public aux sièges respectifs de la Banque Centrale Populaire, d'Upline Securities, d'ICF Al Wassit et de la Bourse de Casablanca.

#### Contact CDVM

Tél : 037 68 89 62

E-Mail : operations\_financieres@cdvm.gov.ma

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières